



**CONSEIL COMMUNAL DE  
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 juin 2023  
À 19H.30, SALLE COMMUNALE DE VALLAMAND-DESSUS**

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023
4. Communications du bureau
5. Elections pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 :
  - a. Président et vice-Président
  - b. Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
  - c. Election des membres de la Commission des finances
  - d. Election des membres de la Commission de gestion
6. Approbation des comptes 2022, préavis municipal N°2023/04
7. Réfection de la route d'Avenches, remplacement de la conduite d'eaux claires et création de 2 portes d'entrée du village à l'Est et à l'Ouest, demande de crédit de CHF 2'850'000.00, préavis municipal N°2023/05
8. Crédit d'étude de CHF 90'000.00 pour la protection de la rive lacustre du secteur Montbec à Chabrey contre l'érosion, préavis municipal N°2023/06
9. Adoption de la prolongation du plan d'affectation et du règlement de la zone réservée communale, préavis municipal N° 2023/02
10. Communications municipales
11. Interpellations – motions – postulats
12. Divers et propositions individuelles.

Il est 19h.34, **M. Christian Kolly, président**, ouvre la séance. Le Conseil a été convoqué selon les règles statutaires, et il rappelle qu'elle est enregistrée. Il salue la Municipalité et excuse M. Alain Bally, retenu en urgence à une séance de l'UCV. Il salue également la presse en la personne de M. Jean-Michel Zuccoli pour le Journal La Broye. Deux membres du parti socialiste sont également présentes comme auditrices, et il leur rappelle qu'elles n'ont pas le droit d'intervenir lors de cette séance.

## 1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Catherine Lüscher, Elodie Schulé et MM Jérémie Christinat et Joffrey Tombez.

Présents : 46. Majorité absolue : 24. Le quorum est atteint.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** rappelle que l'ordre du jour a été transmis aux conseillers en respectant les délais statutaires. Il a deux modifications de cet ordre du jour à proposer, soit :

- a. pour la première modification, il donne lecture d'un courrier reçu de la Municipalité en date du 23 juin 2023 :  
*« Ayant pris connaissance des rapports de la Commission des Finances, ainsi que celui de la commission ad hoc, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du mardi 20 juin dernier, de retirer le point N° 7 de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 27 juin 2023. Ce point sera renvoyé à une prochaine séance qui vous sera communiqué en temps voulu.  
En vous remerciant de votre compréhension, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Secrétaire et Monsieur le Président, nos meilleures salutations. »*

Le Président précise que le point 7 concerne la réfection de la route d'Avenches.

**M. Michel Verdon**, Syndic, prend la parole et donne un complément d'information sur leur demande. Le contenu des deux rapports des commissions pour la route a retenu leur attention, surtout celui de la Commission des finances, qui attend d'avoir plus d'informations globales sur ces investissements, bien que la Municipalité sache que nous avons les moyens de cette réfection. Concernant le rapport de la commission ad hoc, il y a aussi beaucoup de discussions qui en découlent, et la Municipalité se garde le droit de reprendre certains points de ce rapport, qui n'était pas forcément très clair pour la Municipalité ; dans la conclusion, il y avait des notions d'amendements mais qui n'en étaient pas, et une demande de refuser le projet. Tout cela a joué un rôle dans leur décision de reporter ce point à une autre séance du Conseil.

b. **Le Président** informe également qu'un point à l'ordre du jour a été oublié, à savoir le point concernant les informations des délégués aux associations intercommunales. Ce point sera rajouté en point 10, car il est toujours important d'avoir un suivi sur ce qu'il se passe au sein de ces associations.

Après ces explications, l'ordre du jour est mis en discussion. Aucune remarque n'est faite. Le Président demande aux Conseillers qui sont d'accord avec l'ordre du jour modifié de l'approuver par un levé de main. Aucun avis contraire ni abstention, **l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023

**Le Président** rappelle que le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil en respectant les délais statutaires. Il informe qu'aucune remarque ne lui est parvenue, et il demande s'il y a une remarque particulière à formuler. Ce n'est pas le cas. Le Président demande aux Conseillers qui sont d'accord avec ce procès-verbal de voter par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.**

### 4. Communications du bureau

**Le Président** donne les renseignements suivants :

- a. Il rappelle que Mme Diane Schulé-Capt a démissionné du poste d'huissier/échanson. Une seule personne a demandé un cahier des charges. Pour cette séance, il faut un huissier pour pouvoir fonctionner. M. Victorio Quercia est d'accord de tenir ce rôle pour cette séance. Il demande s'il y a des remarques. Aucune n'est faite. Il demande aux Conseillers qui sont d'accord pour que M. Quercia fonctionne ce soir comme huissier, de le faire par un levé de main. **Cette demande est acceptée à l'unanimité.**
- b. Votations du 18 juin 2023 : **Le Président** présente à l'écran les résultats des votations pour la commune, le district et au niveau fédéral. Il remercie tout le personnel du bureau qui a travaillé pour le dépouillement, lui-même n'étant pas présent ce jour-là.
- c. Vacances pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 : **M. Kolly** rappelle le délai à fin juin pour rendre le décompte des heures des commissions à la secrétaire du conseil.
- d. **Le Président** donne lecture partielle d'une lettre qu'il a reçue de la Régionale du Parti Socialiste Broye-Vully, l'ensemble du courrier sera envoyé aux chefs des partis. Il est écrit : *Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Nous espérons que cette lettre vous trouve en bonne santé et plein d'énergie pour continuer à servir notre belle commune de Vully-les-Lacs. En tant que représentantes de la Régionale du PS Broye-Vully et désireuses de contribuer activement au développement de notre localité, nous souhaitons vous informer de notre intention d'ouvrir une section du Parti Socialiste (PS) dans notre commune.* Pour le reste, il laisse le soin aux chefs de partis de définir s'ils le transmettront plus loin.

### 5. Elections pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

**Le Président** informe que nous allons procéder maintenant au renouvellement du bureau du conseil, ainsi que des Commissions de Gestion et des Finances.

#### **a. Président et Vice-Président :**

**Président/e : M. Christian Kolly** a annoncé son désir de ne pas se représenter au poste de Président. Il demande à l'assemblée de proposer un candidat pour le remplacer.

**M. Antoine Savary**, de l'Entente, propose M. Julien Schwab. Il n'y a pas d'autre candidat qui se présente, et de ce fait, comme il n'y a qu'un seul candidat, l'élection devient tacite. M. Julien Schwab est élu Président du Conseil communal, avec félicitations et applaudissements.

**Vice-Président/e :** Mme Sabine Thierrin est déjà vice-présidente et elle se représente. Le Président demande s'il y a d'autre candidature. Ce n'est pas le cas, Mme Thierrin est élue tacitement, avec applaudissements.

#### **b. Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants**

**Scrutateurs : Le Président** informe que le bureau fait la proposition suivante : afin de continuer avec la même équipe encore une année, et de poursuivre le fonctionnement notamment du dépouillement, en sachant que le dépouillement électronique va entrer en fonction en fin d'année, les scrutateurs deviendraient suppléants, et les scrutateurs-suppléants deviendraient scrutateurs.

**M. Alexandre Bardet** informe que pour le PLR, ils aimeraient garder M. Jérémie Christinat comme scrutateur et M. Emile Spahr comme scrutateur suppléant. Ces deux personnes restent dans leur fonction, sans faire la rocade.

Comme **scrutateurs**, il est proposé M. Florian Aeby (Entente) et M. Jérémie Christinat (PLR). Le Président demande aux conseillers qui sont d'accord avec cette proposition de le faire par un levé de main. **Ils sont élus à l'unanimité**, avec applaudissements.

Comme **scrutateurs-suppléants**, il est proposé M. François Maeder (Entente) et M. Emile Spahr (PLR). **Ils sont élus à l'unanimité**, avec applaudissements.

#### **c. Election des membres de la Commission des Finances**

**Commission des finances :** M. Julien Schwab ne peut pas reconduire son mandat du fait qu'il a été élu Président. **M. Christian Kolly** rappelle qui compose la Commission des finances actuellement, soit Mme Anne Jobin et M. Cédric Bardet pour l'Entente, et MM. Damian Fioretta et Antoine Parisod pour le PLR. Il demande s'il y a une proposition pour remplacer M. Julien Schwab.

**M. Alexandre Bardet** propose M. Arnaud Guignard pour le PLR.

**Le Président** demande s'il y a une autre candidature. Ce n'est pas le cas. Il propose de nommer la Commission des finances composée de Mme Anne Jobin et M. Cédric Bardet (Entente) et MM. Damian Fioretta, Arnaud Guignard et Antoine Parisod (PLR). Il prie les Conseillers qui sont d'accord avec cette proposition de le faire par un levé de main. Aucun avis contraire, ni abstention, **ils sont élus à l'unanimité**. Avec applaudissements.

#### **d. Election des membres de la Commission de Gestion**

La **Commission de gestion** est actuellement composée de MM. René Fluri, Geoffrey Tombez, David Schwab et Mme Karin Hügli pour l'Entente, et de Mme Céline Duran, MM. Julien Bessard et Philippe Loup pour le PLR. **Le Président** informe l'assemblée que M. Philippe Loup ne désire pas reconduire un mandat supplémentaire. Il demande s'il y a une proposition pour le remplacer.

**M. Alexandre Bardet** remercie M. Philippe Loup pour son travail au sein de la Commission de Gestion et propose M. Christian Failloubaz pour le remplacer, pour le PLR.

**Le Président** demande s'il y a d'autre candidature. Ce n'est pas le cas. Il demande aux Conseillers qui sont d'accord de nommer la Commission de Gestion composée de Mme Karin Hügli, MM. René Fluri, Geoffrey Tombez, David Schwab (Entente) et de Mme Céline Duran, MM. Julien Bessard et Christian Failloubaz (PLR) de le faire par un levé de main. Il n'y a pas d'abstention, ni avis contraire, **ils sont élus à l'unanimité**, avec applaudissements.

#### **6. Approbation des comptes 2022, préavis municipal N° 2023/04**

La conclusion du préavis municipal est projetée. **M. François Haenni**, municipal, ne désire pas apporter de supplément d'information pour le moment.

**M. Julien Bessard**, rapporteur de la Commission de gestion, donne la lecture des remarques générales et de la conclusion, qui stipule :

*« Remarques générales*

*La Municipalité dispose depuis novembre 2022 d'un accès à un portail web permettant la consultation des compteurs électriques des installations communales. Ce système devrait permettre une analyse plus détaillée de la consommation et de la production d'électricité en 2023 ceci afin d'étudier le potentiel d'autoconsommation de la commune. La CoGest encourage la Municipalité à poursuivre cette démarche afin de valoriser l'autoconsommation.*

**M. Bessard** précise qu'ils ont mis ce chapitre spécifiquement car il était dans l'une des recommandations de l'année précédente, et c'est pour cela qu'il ressort de manière évidente dans ce rapport.

*Nous relevons que plusieurs montants mis au budget pour des honoraires d'ingénieurs n'ont pas été utilisés car la Municipalité s'est focalisée sur des améliorations qui ont pu être prises en charge à l'interne ce qui a permis d'économiser ces frais.*

*La CoGest remarque que des améliorations et/ou corrections demandées en 2021, notamment dans les libellés, ont été prises en compte et s'en réjouit.*

*Nous relevons que la structure du bilan est bonne avec un important montant total de réserves. Néanmoins les crédits d'investissements alloués ces dernières années et ceux à venir prochainement méritent une attention particulière de la capacité de financement à moyen et*

*long terme. La CoGest encourage vivement une analyse approfondie de la planification financière et de la capacité d'investissement de la commune sur les 5 prochaines années. La CoGest souhaite également une présentation des résultats de cette analyse au Conseil Communal d'ici la fin de l'année 2023.*

*La CoGest constate que le document électronique du préavis Municipal des comptes 2022 est un scan du document papier. Ceci ne permet pas la recherche de texte. La CoGest souhaite un document pdf en version texte afin de faciliter son travail d'analyse.*

*Lors de nos échanges, nous avons relevé que la Municipalité planifie de répondre aux nouvelles normes MCH2 pour l'exercice 2027. La CoGest soutient cette décision. Toutefois, elle recommande de déjà se préoccuper des implications sur les fonds de réserves que cela engendrera et d'entreprendre les actions adéquates.*

*La CoGest remercie la boursière, son équipe ainsi que la Municipalité pour l'excellent travail et la bonne gestion des comptes.*

### *Conclusion*

*Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion propose au Conseil Communal d'accepter le préavis N° 2023/04 et les comptes tels que présentés. »*

**M. Julien Bessard** profite également d'avoir la parole pour remercier M. Philippe Loup pour toutes ces années de collaboration au sein de la Commission de Gestion. Comme M. Loup était déjà en fonction quand M. Bessard a rejoint la CoGest il y a 7 ans, ils ont pu profiter de son expérience et l'en remercie.

**Le Président** remercie la Commission de Gestion pour son excellent travail. Il demande s'il y a des questions sur les comptes ou les différents rapports. Ces questions, s'il y en a, orienteront la manière de voter. Aucune question ou remarque n'est faite.

**M. François Haenni**, municipal, rebondit au nom de la Municipalité, sur une des remarques qui a été formulée, à savoir la demande d'avoir une analyse financière sur les 5 prochaines années. Il avait été présenté au début de cette législature la demande d'augmentation du plafond d'endettement assez importante. Cette année on est rentré, ainsi que pour les prochaines années, dans un mouvement de forts investissements, et il est constaté que certaines recettes fiscales sont en chute, notamment dans les droits de mutation. Mais malgré tout, l'année 2022 se finit avec une belle marge d'autofinancement pour le domaine public. Il faudra se poser des questions sur l'évolution des recettes, des charges et des charges d'intérêt, et tout ceci sera présenté d'ici fin septembre dans le cadre du préavis sur l'imposition de manière à ce que ce que le Conseil ait une vue claire de ce qui va se profiler pour ces prochaines années au niveau financier.

**Le Président** reprend la parole, et passe au vote de manière globale. Il prie les Conseillers qui acceptent les comptes 2022 tel que présentés, préavis municipal 2023/04, de le faire par un levé de main. **Les comptes sont acceptés à l'unanimité.** Il félicite la Municipalité et la Commission de Gestion pour leur immense travail.

## **7. Crédit d'étude de CHF 90'000.00 pour la protection de la rive lacustre du secteur Montbec à Chabrey, contre l'érosion, préavis municipal N°2023/06**

**Le Président** demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer à ce sujet. Ce n'est pas le cas. La parole est donnée à la Commission des Finances, en précisant que sur ce dossier c'est seulement elle qui se prononce, vu qu'il s'agit d'un crédit d'étude, et qu'il n'y avait pas de nécessité à nommer une commission ad hoc à ce stade. **Mme Anne Jobin**, rapporteur pour la Commission des Finances donne lecture de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

*« Conclusion :*

*La majorité de la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :*

- *d'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 90'000 TTC à la Municipalité destiné à financer les mandats d'études techniques des ingénieurs en vue de réaliser les travaux de protection de la rive du secteur Montbec ;*
- *de financer cet investissement par la trésorerie courante ;*
- *d'amortir ce crédit d'étude conjointement avec le crédit de réalisation ;*
- *il sera comptabilisé dans les immobilisations du patrimoine administratif dans la section 230'000, service industriel ».*

**Le Président** demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Il demande aux Conseillers qui acceptent le préavis municipal 2023/06 tel que présenté de le faire par un levé de mains. Résultat du vote : 29 pour, 12 contre. Abstentions : 2. **Le préavis municipal 2023/06, crédit d'étude de CHF 90'000 pour la protection de la rive lacustre du secteur Montbec à Chabrey contre l'érosion est accepté à la majorité.**

## **8. Adoption de la prolongation du plan d'affectation et du règlement de la zone réservée communale, préavis municipal N°2023/02**

**Le Président** rappelle que ce préavis avait été repoussé lors du dernier conseil sur la demande de la commission ad hoc. Il demande si la Municipalité veut intervenir. Ce n'est pas le cas.

**M. Alexandre Bardet**, rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture de la proposition et conclusion de leur rapport, qui stipule :

*« Proposition de décision*

*Nous estimons que si la zone réservée n'était pas prolongée à ce stade, il y aurait beaucoup de mise à l'enquête et que la commune ou/et la DGTL seraient tenus d'utiliser l'article 47 de la LATC pour ne pas compromettre le plan à bout touchant. Par conséquent, à part donner beaucoup de travail à notre bureau technique, cela ne débloquerait la situation pour personne.*

*Conclusion*

*Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil :*

1. *de prolonger la zone réservée pour une durée supplémentaire de 3 ans conformément à l'article 46 LATC ;*
2. *d'adopter le règlement modifié et son nouveau article 5 ;*
3. *de lever l'opposition formulée à l'encontre de cette prolongation soumise à l'enquête publique du 25 janvier au 23 février 2023, et de réponse aux oppositions figurant dans l'annexe au préavis 2023/02 ;*
4. *d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches pour mener ce projet à terme et à plaider si nécessaire devant toutes les instances saisies.*

**Le Président** demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Il demande aux Conseillers qui acceptent le préavis municipal 2023/02 de le faire par un Levé de mains. 1 avis contraire, **le préavis 2023/02 accepté à la majorité.**

## **9. Communications municipales**

**Le Président** informe l'assemblée qu'il y aura deux présentations dans le cadre des communications municipales. Il passe la parole à la Municipalité.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, informe que comme prévu une présentation annuelle des activités de la commission culturelle aura lieu. Elle passe la parole à **M. Florian Aeby**, membre de la commission culturelle, pour cette présentation. Cela fait quelque temps que cette commission est sur pied, et il était important pour eux de présenter ce qu'ils ont fait pendant cette première année. Ils essaient de se rencontrer environ tous les 2 mois, plus si c'est nécessaire selon les projets. Il rappelle que la commission est composée d'une personne de la Municipalité, une personne du Conseil communal, le responsable de l'Office du tourisme, ainsi que deux habitants de la commune. L'idée est que ces personnes sont élues membres pour deux ans. Certains projets prennent du temps à mettre en place, et c'est intéressant que ces personnes puissent mener à bien leur projet d'une année à l'autre. Ils peuvent également se rendre compte de ce qui a marché et moins bien marché, et apporter des améliorations.

Les membres actuels de la commission sont Mmes Regina Engel et Aurélie Maeder, M. Sébastien Thréhan de l'Office du tourisme, Mme Laetitia Kohler pour la Municipalité et M. Florian Aeby pour le Conseil. Les manifestations qui les ont beaucoup occupés pendant l'année 2022, c'était tout d'abord Suisse bouge, et ensuite le comptoir, avec animations pour les enfants qui ont eu un franc succès. En novembre a eu lieu la nuit des contes, nuit qui se fait partout en Europe, et qui sera reconduite cette année, soit le 10 ou 11 novembre, avec la bibliothèque qui participe activement depuis plusieurs années à cette manifestation. Elle est divisée en deux parties, soit une pour les enfants et l'autre pour les adultes. Au mois de décembre a eu lieu l'animation des 4 dimanche de l'Avent, manifestations qu'ils vont garder et en faire un peu une « tradition ». Ces dimanches ont bien plu aux gens, et l'idée c'est d'avoir des activités variées. En 2022, il y a eu un concert de Gospel, un concert de musique classique, des décorations de biscômes, de la soupe, etc.. Si quelqu'un du Conseil a des idées, ils sont preneurs.

Pour 2023, ils ont commencé l'année par une journée de jeux de société. Ils constatent que les activités pour les enfants marchent bien, ils ont eu environ une cinquantaine d'enfants qui ont



participé, avec les parents qui viennent aussi. Ils ont plus de la peine à mobiliser les 25-50m les personnes plus âgées se mobilisent plus facilement.

« Suisse bouge » a été cette année en demi-teinte. La gymnastique a organisé une grande journée pour le premier jour, à la halle de sport à Salavaux, avec plein de démonstrations. Pour cette année, il sera fait un tournoi de pétanque à Vallamand. Il précise qu'à la soirée de présentation, à part les sociétés de gymnastique et de badminton, personne d'autre ne s'est intéressé.

Manifestations à venir :

- Concert de musique classique à l'église de Constantine (Mme Noëlle-Anne Darbeley)
- Nuit du conte (lieu à définir) L'année passée c'était à Constantine, au caveau, mais l'idée c'est d'aller dans un autre village de la commune, pas seulement Constantine et Salavaux. Il faut trouver un lieu qui s'y prête avec un peu de féerie...
- « Range ta chambre ! ». Il est repris une idée qui vient de Morat. Brocante par et pour les jeunes. Avec l'aide de l'animation socio-culturelle de l'ARPEJE.
- Les dimanches de l'Avent au mois de décembre. Pour le moment pas d'activités définies.

Il donne quelques chiffres pour 2022 : CHF. 3'900.00 de vacation de juin à décembre pour trois personnes à Fr. 45.--/heure. CHF. 2'604.00 de frais divers – nourriture-boissons-location de matériel, etc.. Il a été nécessaire de se constituer un petit stock de matériel, qui est repris lors des manifestations.

En principe l'investissement sera un peu moins lourd cette année 2023. CHF 10'000.00 ont été mis au budget pour cette année.

Le constat est le suivant :

- Affluence positive pour les événements à destination des plus jeunes. Les activités pour les enfants marchent bien, et les parents y participent aussi, car ce n'est pas du gardiennage.
- L'offre pour les adultes doit être mieux soignée et il faut améliorer la communication pour les événements futurs. Pour le moment, ils n'ont pas encore trouvé la bonne formule pour faire participer les 25-50 ans, mais ils y travaillent.
- Etoffer une liste de personnes bénévoles pour venir porter mains fortes si besoin. Une liste avait établie au début, mais elle s'étirole gentiment...

M. Aeby demande s'il y a des questions.

**M. David Schwab** propose d'étudier s'ils ne veulent pas reprendre la gestion des sociétés locales.

**M. Aeby** répond qu'aux dernières nouvelles, ces dernières avaient aussi à cœur de diriger leurs manifestations sans adhérer à la Commission culturelles.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, informe que cette question avait été posée par M. Maeder lors d'un Conseil communal. La Municipalité va avoir une réflexion à ce sujet d'ici cet automne.

**M. Gilles Bardet** se demande quelle est la relation avec le passeport vacances et la Commission culturelle.

**M. Florian Aeby** répond qu'actuellement il n'y en a aucune. Ce serait quelque chose qui pourrait être étudié.

**Le Président** remercie les intervenants pour leur présentation.

**M. Christian Genilloud**, municipal : donne des informations sur l'agrandissement EPK ; deux questions sont apparues lors de diverses occasions à savoir : est-ce que ce n'est pas trop ce qui va être fait et est-ce qu'on a assez ?

Il a fait une projection, qui est affichée à l'écran, sur l'utilisation des halles de sport, projection horizon 2040, en partant de la situation actuelle.

Il faut savoir qu'on est régi par la loi fédérale qui stipule que chaque élève doit pouvoir effectuer 3 heures de sport par semaine. A l'heure actuelle, la salle polyvalente est bien remplie, il n'y a plus un seul créneau de libre, étant entendu aussi que quelques classes enfantines se déplacent dans les chemins forestier ou piste Vita, pistes utilisables pour remplacer le sport à l'intérieur.

L'accueil de jour aimerait disposer d'au moins un créneau horaire durant la pause de midi, si on imagine qu'il y aura une centaine d'élèves qui seront présents pendant la pause de midi, et qu'il faudra bien les occuper.

La piscine d'Avenches est saturée.

En 2024-2025 on peut imaginer deux classes supplémentaires, mais on va manquer de 12 heures de sport. Il faudra s'adapter en allant plus à l'extérieur.

Pendant la période 2025-2026 cette halle sera en travaux, donc totalement inutilisable.

Pour 2026-2040 : il y aura 3 salles de sport d'une capacité totale de 84 périodes. Il y aura 22 classes à Salavaux.

Dès 2040, et c'est hypothétique, le nombre total de classes qui pourront être accueillies sur le site sera de 28. Ce qui veut dire qu'on aura encore une petite réserve. Ce qu'on est en train de construire devrait être suffisant.

**Mme Sabine Thierrin** demande si les enfants devront faire la gym sans matériel dans cette salle ?

**M. Christian Genilloud** municipal, répond que non. Le local de matériel sera divisé en deux parties. C'est une salle de rythmique, donc il y a peu de matériel, et d'autres salles sont prévues avec plus de matériel. Ce sera utilisable pour d'autres activités.

En ce qui concerne l'école, toutes les heures de sport pourront être enseignées à Salavaux. En ce qui concerne les sociétés les créneaux horaires seront multipliés par trois, par deux en tout cas dans une salle particulièrement performante, ainsi que certains cours ou sport dans la halle polyvalente ne nécessitant pas une grande surface ou beaucoup de matériel.

**Le Président** remercie M. Genilloud et demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole à la Municipalité pour la suite.

**Mme Claire-Marie Spahr**, municipale, donne des informations concernant :

- Cimetière à Villars-le-Grand : les travaux débutés l'an dernier par la désaffectation partielle du cimetière, se sont poursuivis et terminés ce printemps. Vu les travaux en cours, la Municipalité a profité d'améliorer certains accès, autour du jardin du souvenir et du columbarium. Ils ont finalement décidé de changer tous les pavés en utilisant des pavés drainant. Un arbre a été planté et un petit massif de fleurs vivaces a été créé autour d'un banc. Ils ont également semé une partie de la surface avec de la prairie fleurie, qui nécessite moins de fauche et bénéficie de biodiversité. La Municipalité est satisfaite de la collaboration avec l'entreprise mandatée et de la qualité des travaux. Les délais des travaux ont été tenus, ainsi que le budget (CHF. 27'000.—pour 2023 et CHF. 17'000.—pour 2022).
- Améliorations foncières : la réfection du collecteur en Noët, qui a fait l'objet du préavis 2022/07 accepté en septembre 2022, s'est effectuée ce printemps, et les travaux ont été terminés dans les temps. Un dépassement de crédit de 10 % environ a découlé de travaux nécessitant de prolonger les changement de drainage sur environ 55 mètres, car le niveau des tuyaux de drainage n'était pas le même, et il a fallu prolonger pour pouvoir être au même niveau.
- Réfection des infrastructures agricoles, étape numéro 4 des chemins : les travaux sont bientôt terminés. Il reste un chemin à Constantine, à réfectionner en enrobé. Il sera fait entre mai et fin juillet. Ce secteur a été retardé en lien avec le retard du réservoir de Charmontel, et de plus le terrain était trop mouillé et il était nécessaire d'attendre qu'il ressuie. Il reste encore des banquettes et épaulements à terminer d'ici la fin de l'été en fonction des travaux dans les champs.
- Notre commune fait partie d'un projet d'irrigation IBB (irrigation Basse-Broye), avec 3 autres communes vaudoises et fribourgeoises, qui sont Avenches-St-Aubin-Belmont/Broye. Un comité regroupant des représentants de chaque commune, 2 agricultures par commune, et des représentants pour les améliorations foncières pour les cantons de Vaud et Fribourg a été créé. Ils ont mandaté un bureau d'ingénieur pour

avoir des données techniques et chiffrées afin de déposer une étude préliminaire, ceci pour déterminer si ce projet sera digne d'être réalisé ou pas. Tous les agriculteurs seront informés pour qu'ils donnent leurs souhaits, toujours dans une étude de faisabilité. Il a été demandé de tenir compte de toutes les synergies possibles.

- **Social** : Elle nous parle du projet RIPOST. Cela fait bientôt une année que Mme Pellegrino, chef de projet chez Pro Senectute, travaille pour mettre sur pied des activités favorisant les liens sociaux dans les anciens locaux de l'administration communale à Vallamand, pour les personnes de 55 ans et plus. Son activité devait se terminer fin août 2023, mais au vu du succès rencontré, il a été décidé de la prolonger jusqu'à fin 2023. Il y a beaucoup d'activités et une bonne participation, avec souvent une trentaine de personnes participant au café contact, marches, visites, conférences, etc... Le but est qu'une entité naisse et qu'elle s'autogère pour la suite. Pour rappel, la commune a versé CHF 10'000.—sur un an pour l'aménagement et le fonctionnement du local.
- **Canicule** : les risques de canicule sont à nos portes, et les communes sont mandatées pour accompagner les personnes âgées de 75 ans et plus, qui ont peu de soutien de leur entourage et vivent seules. Chaque personne a reçu un courrier. Ils feront au mieux le moment venu, pour soutenir ces personnes.

**M. Alexandre Bardet** remercie Mme Spahr pour son exposé. Il demande si cette IBB va être mutée en association intercommunale, pour laquelle on va à nouveau perdre une certaine autonomie. Comme cela est, pour le moment, de compétence municipale, il demande à quel moment le Conseil aura le droit de discussion sur ce sujet. Il n'a absolument rien contre ce projet d'irrigation, et il n'attend pas une réponse maintenant.

**M. Michel Verdon**, syndic, pense que c'est bien de répondre lors d'un prochain Conseil, n'ayant pas encore toutes les informations à disposition.

**Mme Claire-Marie Spahr**, municipale, répond que c'est une étude préliminaire et qu'elle démarre. La Commune fait partie de ce projet comme entité existante, car il est difficile de démarrer ce projet sans statuts et sans entités politiques. Ils espèrent qu'il y aura une bonne partie d'agriculteurs privés. Mais pour le moment rien n'est défini. Ils reviendront plus tard avec plus d'informations.

**M. François Haenni**, municipal, informe que le canton de Vaud a ratifié un accord avec l'UCV et l'ACV par rapport à la péréquation financière, qui définit qu'elle est la facture des coûts que la commune doit payer au canton pour prendre en charge une partie des coûts du social, de la sécurité et de la police. Les deux associations faitières ont donné leur mot d'ordre à plus de 80%. Pour notre commune, comme à peu près 75% des communes vaudoises, elle est gagnante, car elle devrait avoir une baisse du coût de la péréquation financière, de CHF.170'000.--, soit 1.5 point d'impôt.

**Le Président** demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, ajoute une information dans le cadre des affaires culturelles : la commune de Vully-les-Lacs va recevoir en 2024 les Milices Vaudoises, troupes militaires d'honneur vaudoise, le 20 avril. Une délégation communale s'est rendue cette année à Aubonne en repérage pour voir le déroulement de cette manifestation. Ils recherchent des bénévoles pour faire partie du comité. Elle ne sait pas la charge de travail que cela représente. Les personnes intéressées peuvent s'adresser auprès d'elle.

Routes : elle répond aux questions posées lors du dernier conseil, soit :

L'état de la route de Chabrey : l'ingénieur s'est rendu sur place il y a 2 semaines, et elle le rencontre mi-juillet pour faire le point.

Marquage et élargissement du contour de la route de Vallamand-Dessus : Le dossier est en cours auprès du Canton. Du retard a été pris à cause des démarches.

Signalisation 30km/H : une séance aurait dû avoir eu lieu au mois de juin avec le responsable de la signalétique du Canton, mais comme ils sont débordés, la séance a été repoussée. La Municipalité est en train de mettre sur pied des plans de zone 30, avec en priorité la zone de l'école et la zone touristique à Salavaux, tout en tenant compte des autres demandes de citoyens pour des zones à 30 dans des quartiers. Elle reviendra en décembre là-dessus.

Pont de Salavaux : effectivement des imperfections ont été constatées sur le tapis du pont, et lors de la séance de remise du chantier le 24 mai, l'entreprise Grisoni-Zaugg a assuré qu'ils referont le tapis à leurs frais. Pour les bosses, qui n'étaient pas du tout prévues, et qu'ils pensaient égaliser une fois la route d'Avenches refaite, il y a des réflexions à savoir, si on ne veut pas laisser ces dos d'âne ou ralentisseurs en les mettant aux normes. Des marquages provisoires vont être fait en attendant une décision.

Transports : dans l'avant dernier tout ménage, un sondage avait été fait pour les horaires 2024 pour les bateaux, bus, etc... la commune a reçu 3 réponses en retour de la part d'habitants de la commune. Elle a rencontré plusieurs fois les autorités vaudoises et fribourgeoises pour la ligne de bus Sugiez/St-Aubin, qui est toujours en cours d'élaboration. Ils vont faire des phases de test pendant cet été. Elle n'a pas plus d'informations à ce sujet.

Zones de parking : effectivement il y a eu un couac avec cette mise aux normes des parkings. Ils ont engagé un employé de sécurité dont le but défini par la Municipalité était de relevé les véhicules qui stationnent sans plaques, pendant des semaines. C'est vrai que la communication avec l'employé n'a pas été faite de façon optimale. Elle s'excuse pour ce désagrément. Cela va être amélioré, et ils aimeraient vraiment arriver à faire qu'il n'y ait plus de véhicules qui soient entreposés/stationnés sur des places comme à Villars-le-Grand, qui, actuellement grâce aux travaux de la Petite Glâne, n'est plus accessible pour de tels stationnement. Mais cela va revenir une fois les travaux terminés.

**M. Michel Verdon**, syndic, donne des informations concernant :

STEP interrégionale : les 10 communes ont toutes acceptés les statuts. Tout est en place pour mettre en route cette association intercommunale. Le comité va être dissout peut-être bientôt, mais c'était une belle expérience intercommunal et intercantonale. Ils doivent encore mettre les bases pour la création de cette future association.

PACom : Le dossier est parti le 1<sup>er</sup> juin au canton. Ils ont reçu l'avis de réception officiel et la liste des départements qui sont concernés par l'approbation de ce dossier. Le retour devrait intervenir dans les 3 mois, soit pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Il rappelle que Vully-les-Lacs sera commune d'honneur à la fête des vendanges de Cortaillod les 29 et 30 septembre prochain. Il y aura une tente pour nous, ce sera une première. Il encourage à y participer, et d'autres infos seront données en temps voulu.

**M. Michel Verdon**, syndic, donne encore quelques explications sur l'absence de M. Alain Bally, municipal, ce soir. Ce dernier a été sollicité par le comité de l'UCV pour une séance importante, et il a dû partir à la dernière minute pour qu'il puisse y participer.

M. Alain Bally avait deux choses à dire au Conseil ce soir, soit :

Une visite de chantier de l'AIRPG (Petite Glâne) qui a eu lieu dernièrement. Ils étaient deux municipaux présents lors de cette séance.

Assemblée générale de l'ABV : la commune de Faoug a demandé officiellement à se raccorder à l'ABV. Il y aura une information à ce sujet cet automne. Il précise qu'il n'y avait pas de délégués du Conseil à cette assemblée générale.

## **10. Informations des délégués.es dans les associations intercommunales**

**M. Loïc Loup** donne un résumé de la dernière assemblée de la commission de gestion de l'ARPEJE. Les comptes 2022 sont bien tenus et sains. Quelques petites modifications devront être faites. Retour sur l'audit portant sur l'ambiance au sein de l'ARPJE : ils ont reçu le rapport un peu tard pour le présenter à cette séance du 1<sup>er</sup> juin. Il sera présenté lors de la prochaine séance. Ils ont été surpris qu'il n'y ait pas de représentant de l'entreprise externe qui soit venu lors de l'assemblée. Il a été demandé que pour la prochaine séance quelqu'un de cette entreprise puisse venir faire un résumé de tout cela.

Personne d'autre ne demande la parole.

## **11. Interpellations – motions- postulats**

**Le Président** rappelle que la motion sur le plan général d'affectation, règlement sur la police des constructions est en cours de traitement depuis le dernier conseil. Une commission ad hoc, composée de M. Antoine Savary, Mme Karin Hugli pour l'Entente et M. Christophe Tombez pour le PLR, a été constituée afin d'analyser la réponse de la Municipalité.

Un postulat a été reçu, concernant des logements à loyers abordables pour nos jeunes citoyens. Il passe la parole à **M. Christian Failloubaz** qui lit le postulat à l'assemblée.

Ce postulat demande que notre commune, par le biais d'outil légaux à la disposition des communes, encourage la création de logements à loyers abordables, accessibles à la majeure partie de la population, notamment des jeunes désirant demeurer dans notre commune. Ce postulat demande que la Municipalité y donne suite dans l'élaboration du futur règlement d'application du plan d'affectation communal.

Il précise que ce postulat est soutenu par le PLR.

**Le Président** demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Il rappelle que le postulat n'est pas contraignant, mais la Municipalité a l'obligation d'analyser la demande et de donner un rapport.

Il demande que les Conseillers qui sont d'accord que ce postulat soit transmis à la Municipalité le fasse par un levé de main. 1 avis contraire, 1 abstention. **Le postulat sera transmis à la Municipalité à la majorité.** Ce postulat sera à la disposition de chacun dans le serveur.

## **12. Divers et propositions individuelles**

**Mme Karin Hügli** parle du délai de réponse du service technique lorsqu'il y a une demande d'un client ou de propriétaires sur la possibilité de transformer leur bâtiment. Le délai est d'environ 2 mois. Elle trouve que c'est trop long. Elle a régulièrement à faire avec d'autres communes, dont leur délai de réponse est de 1 voire 2 semaines. Elle souhaite que ce délai de deux mois soit raccourci.

**Mme Céline Duran** invite à réfléchir sur la possibilité d'élargir les heures d'ouverture du bureau communal, ainsi que la permanence téléphonique. Elle est contente qu'il y ait eu une permanence pour les urgences pendant la période de Noël, et c'est une bonne chose, mais il faudrait faire plus.

**M. Antoine Savary** profite pour remercier M. Kolly pour ses deux ans de présidence au nom de l'Entente, travail accompli avec excellence. M. Kolly est applaudi.

**M. Christian Kolly**, président, fait un petit bilan de son mandat. Il relève la qualité des débats, l'implication des conseillers, ainsi que la confiance qu'il a ressentie de la part du Conseil. Il dit également un petit mot pour «sa secrétaire » qu'il quitte comme président, mais garde comme secrétaire au travail. Il relève aussi la bonne collaboration avec la Municipalité lors de leurs séances de préparation et de leur bon accueil.

Il dit qu'on n'est pas devant le fait accompli, et il a eu vraiment l'impression que la Municipalité nous présente les éléments en amont, et fait preuve de transparence. C'est une chance et c'est quelque chose qu'il faut entretenir.

Du côté des défis et des craintes, voici ce qu'il va transmettre avec détail à son successeur : le législatif doit bien rester le législatif. Le job du Conseil est de prendre des décisions. Le job des Commissions est d'analyser les préavis et d'émettre un rapport pour aider le Conseil à prendre

ses décisions. On ne doit pas faire de cogestion, car nous ne sommes pas l'exécutif. Il y a une commission thématique, la Commission des bâtisses, mais elle doit rester une exception. Il ne faut pas mélanger les rôles, et pour lui, si la Commission des bâtisses aide la Municipalité à donner une ligne aux bâtiments, ce n'est pas à cette commission d'analyser les préavis. On ne peut pas être juge et partie. Il y a eu aussi le même constat sur l'objet de la route de Salavaux, avec une autre Commission. Cette crainte sera transmise à son successeur.

Il est important que chaque conseiller puisse faire partie des commissions. Il fait un vœu pour qu'il y ait un tournus dans les commissions, et que chaque conseiller s'investisse à un moment donné dans une commission, pour que cela se passe bien.

Il remercie chaleureusement les Conseillers pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

**Le Président** remercie les Conseillers, la Municipalité, la presse et les auditrices extérieures pour leur présence. La prochaine séance aura lieu le 26 septembre prochain. Il est 20h59 la séance est levée.

#### CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LE-LACS

Le Président :

La Secrétaire :

Christian Kolly

Elisabeth Christinat